

Document d'information 7 (résumé)

Original: anglais

Rapport de la onzième réunion du Comité sur la collecte
des données de pêche thonière (CCD11)
(résumé)

*Communauté du Pacifique (CPS) et
Agence des pêches du Forum (FFA)*



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

11th SPC Heads of fisheries Meeting, 11–15 March 2019, Noumea, New Caledonia

11^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS, 11–15 mars 2019, Nouméa, Nouvelle-Calédonie



Résumé

Créé en 1995 par la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Comité chargé de la collecte des données sur la pêche thonière a pour vocation de concevoir des formulaires types de collecte de données sur la pêche thonière en vue de faciliter la collecte, le traitement et l'analyse des données dans les pays membres. Ce comité est composé d'agents de suivi et de gestion des données halieutiques de la CPS et de la FFA, mais aussi d'experts invités de programmes nationaux et de représentants du secteur industriel qui participent de temps en temps à ses activités. Il a pour principale mission de mettre à jour les champs de données et les formulaires types régionaux de collecte de données relatives à la pêche thonière (données issues, entre autres, des fiches de pêche, des débarquements, des observateurs et des échantillonnages aux ports).

En règle générale, le Comité se réunit tous les deux ans. Les États et Territoires insulaires océaniques membres adoptent ensuite le rapport de réunion à l'occasion de la réunion du Comité des pêches du Forum et de la Conférence des directeurs des pêches.

La onzième réunion du Comité chargé de la collecte des données sur la pêche thonière s'est tenue à Brisbane (Australie), du 20 au 24 août 2018. Le rapport de cette réunion, dans lequel figurent les recommandations formulées, peut être consulté à l'annexe 1.

Les principales conclusions de cette onzième réunion sont indiquées ci-dessous.

- De nouveaux formulaires types régionaux de collecte de données ont été adoptés.
- Les activités menées par le Comité et les participants aux conférences régionales se poursuivent en vue d'établir des normes en matière de données de suivi, contrôle et surveillance. Les conclusions des réunions du Comité seront, par exemple, inscrites de manière récurrente à l'ordre du jour des réunions du groupe de travail sur le suivi, le contrôle et la surveillance de la FFA, afin de mieux prendre en compte les derniers résultats obtenus par le Comité.
- Les activités menées par le Comité sont passées de la mise à jour de formulaires types sur support papier à la conception de champs de données types sur support électronique. Le Comité s'efforcera désormais à harmoniser et mettre en œuvre les normes de notification électronique, étant donné que le traitement et la mise en circulation des formulaires papier n'a pas fait ses preuves. Le Comité contribuera également à formuler des normes sur le contrôle de la qualité des données électroniques.
- La CPS et la FFA s'attèleront à la révision du plan stratégique du Comité au cours de l'année 2019 et soumettront leurs résultats aux membres pour adoption officielle en 2020. Cet exercice permettra de faire en sorte que les activités du Comité répondent aux exigences actuelles de suivi des pêcheries et reflètent les processus et outils désormais utilisés dans ce domaine.

Recommandations

Les directeurs des pêches sont invités à :

- prendre acte des principales conclusions de la onzième réunion du Comité chargé de la collecte des données sur la pêche thonière ; et
- adopter le rapport de la onzième réunion du Comité chargé de la collecte des données sur la pêche thonière.

